

## Protection des tortues marines

# Nature Tropicale ONG outille les autorités locales et administratives

L'une des priorités de Nature Tropicale ONG est d'œuvrer pour la conservation des espèces migratrices au Bénin. Travaillant depuis plus d'une vingtaine d'années sur cette thématique, cette ONG associe les personnes physiques et morales censées l'accompagner pour la protection desdites espèces. C'est fort de cela que Nature Tropicale ONG a organisé le jeudi 17 Novembre 2016 à l'hôtel El Dorado à Cotonou, un atelier pour renforcer les connaissances des autorités locales et administratives pour la conservation des tortues marines.

« Renforcer les connaissances et compétences des autorités locales et administratives sur les espèces migratrices en générale, et sur la biologie et la conservation des tortues marines en particulier ». C'est autour de ce thème que Nature Tropicale ONG a mobilisé les autorités locales et administratives. Au cours de l'atelier, les participants ont eu droit à différentes communications. Ce qui leur a permis de comprendre la nécessité d'agir pour la protection des espèces migratrices. Présentant la communication ayant eu pour thème, « problé-

matique de la protection des cas des tortues marines espèces migratrices au Bénin », Marie Djenguè Dossou-Bodjrenou, a levé le voile sur les espèces migratrices. Selon ses explications, il s'agit de lamantin d'Afrique de l'Ouest, des baleines, des dauphins, et des tortues marines. Ces animaux sont en migration pour des besoins de reproduction et/ou pour s'alimenter. Quatre espèces des tortues sont retrouvées au Bénin. L'oratrice a parlé pendant son exposé de la tortue Luth (*Dermochelys coriacea*), de la tortue Olivâtre (*Lepidochelys olivacea*), de la tortue imbriquée (*Eret-*

*mochelys imbricata*) et de la tortue verte (*Chelonia mydas*). Pendant les actions pour protéger ces espèces, il y a des difficultés que la communicatrice a signalé. On retient de ses propos, qu'il y a des difficultés de collaboration avec les autorités locales ; insuffisance des matériels de travail et manque de compréhension de la part des écogardes qui réclament de rémunération à l'ONG. Elle n'a pas occulté le manque de conscience de certaines populations côtières qui continuent de tuer les tortues marines malgré les nombreuses séances de sensibilisations.

### L'application des lois

Lors de la communication portant sur l'application des lois sur la faune et la flore, Dovi Homéfa, Juriste du Programme d'Appui à l'Application des Lois sur la Faune et la Flore au Bénin a évoqué les raisons qui sont à la base des massacres des espèces.



Au nombre de ces raisons, il y a entre autres la consommation de leur viande ; la consommation de leurs œufs, la vente de leurs trophées et dépouilles (carapaces des tortues marines, ivoires d'éléphants). Et face à ces constats, a-t-il insisté, il urge d'appliquer les lois en vigueur. Ce qui va permettre de contribuer à la conservation et la pérennisation de la faune et la flore et la sauvegarde des espèces en voie de disparition. L'application des lois va aussi permettre à la génération future de découvrir ces espèces, et va favoriser le tourisme rapportant de devises aux communautés locales et à l'Etat. Les lois dont il s'agit ne sont rien d'autres que les textes internationaux et nationaux. Il y a entre autres, la convention sur les espèces migratrices de la faune sauvage (CMS), la convention RAMSAR au plan international. Au niveau national, on a la Constitution du 11 décembre 1990 en République du Bénin et la loi 2002-16 du 18 Octobre 2004 portant régime de la Faune en République du Bénin.

### Agir ensemble

«Synergie d'actions pour la gestion durable des ressources naturelles: cas des tortues marines et développement local». Présentant ce thème, Joséa S. Dossou-Bodjrènou, Directeur de Nature Tropicale ONG a dans un premier temps montré aux participants que les acteurs pour le développement durable sont la société civile et l'Etat. La société civile selon ses pro-



*Les participants à l'atelier*

pos est composé des ménages, des associations; des ONG, des groupements, des sociétés privées, des confessions religieuses et autres composants du corps social. L'Etat est représenté par les agents assermentés, les juges, le ministère public, le ministère du cadre de vie, le ministère de la justice, le ministère de la défense et de la sécurité, les forces navales, les élus locaux pour ne citer que ces structures. La deuxième partie de sa communication a été axée sur les expériences des organisations non gouvernementales du Brésil. Il a évoqué le cas de Projeto Tamar. Actuellement, a-t-il fait savoir, il y a 22 bases du Projet sur tout le littoral du Brésil. Dans le lot, 18 fonctionnent toute l'année, et 4 pendant la période de ponte des tortues. Cette répartition pour une meilleure protection des espèces migratrices qui ont besoin de survie pour le développement durable. Les débats qui ont suivi les communications ont permis d'approfondir les réflexions en faveur de la protection des espèces migratrices.

Cette journée à l'Hôtel El Dorado d'Akpakpa Cotonou a permis aux participants de visiter le sanctuaire des tortues marines de Donatein et de participer à la libération d'une soixantaine de bébés tortues obtenus par les écogardes de la localité.

Par Patrice SOGLO  
Cellule de Communication  
Nature Tropicale



Nature Tropicale ONG  
Tél : +229 96100837,  
95409414, 61 318181,64572323  
Email: ntongmu@yahoo.com  
info@naturetropicale.org;  
<http://www.naturetropicale.org>

*Les constatations, interprétations et conclusions exprimées dans le présent bulletin sont celles de l'auteur qu'est Nature Tropicale ONG, Membre de l'UICN et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de ses partenaires ou du Gouvernement du Bénin*